



Séance du jeudi 28 mars 2024

Nombre de délégués :
titulaires
- Présent(e)s : 12 (dont 1 DS)
- Pouvoirs : 4
- Excusé(e)s : 6
- Absent(e)s non excusé(e)s :

L'an deux mil vingt-quatre, le 28 mars 2024, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Assainissement de la Vallée de l'Ozon, dûment convoqué le 15 mars 2024, s'est réuni à 14 h 00 à la Salle du Savoir à Simandres, sous la présidence de M. BOULUD Michel, Président.

Présent(e)s :

ABELLAN Tim ; BLANC Maurice (suppléant GAT Thierry) ; BOULUD Michel ; CARRAS Lilian ; GAMET Christian ; IBANEZ Raphaël ; JULLIEN Bernard ; ROCAVIVES Jean-Luc ; ROSET Patrick ; SAUZE Jean-Luc ; SCOTTI Mattia ; VARIGNY Nicolas.

Pouvoirs :

BALLESIO Pierre donne pouvoir à Michel BOULUD ; BONNEFOY Mireille donne pouvoir à ROCAVIVES Jean-Luc ; CHONE Jean-Philippe donne pouvoir à GAMET Christian ; SUBRA Cécile donne pouvoir à VARIGNY Nicolas

Excusé(e)s :

ATHANAZE Pierre ; DEHAN Nathalie ; EDERY Michèle ; GIROMAGNY Véronique ; GROSPERRIN Anne ; HUMBERT Claude

Absent non excusé :

| | |
|---|---|
| Délibération N°2024-022 du comité syndical | Objet : Demande d'aide à l'Etat – Fonds vert Plans de Gestions |
|---|---|

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Président expose :

Le bon fonctionnement des ripisylves est un facteur essentiel pour la bonne gestion des cours d'eau. En effet, celle-ci participe à de nombreux facteurs essentiels :

- corridor écologique et habitats,
- autoépuration de l'eau et filtration des polluants,
- lutte contre les phénomènes d'érosion et de ruissellement.

De plus, la gestion sanitaire des arbres de haut jet et des embâcles dans les secteurs à enjeux sont importants dans la prévention des inondations. C'est pourquoi le SMAAVO a réalisé un Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE) des cours d'eau de son bassin versant.

Par ailleurs, 3 principales zones humides sont recensées sur le bassin versant :

- La Zone Humide de la Sauzaye (ENS), à Chaponnay (environ 43ha) ;
- Les Marais de Simandres (ENS) (environ 46ha) ;
- Le Marais du Bas-Pontet et la Zone Humide du Richardin (ENS), qui constitue un seul et même ensemble, le marais de l'Ozon, sur la commune de Saint-Symphorien-d'Ozon (environ 135ha).

Ces zones humides sont des milieux relictuels : beaucoup de surfaces ont disparu du fait de l'urbanisation croissante qui s'est étalée dans d'anciens marais.

Le SMAAVO est en cours d'élaboration d'un plan de gestion pluriannuel (5 ans) visant à pérenniser ou restaurer ces zones humides.

L'Etat à travers le dispositif « Fonds vert » peut participer au financement des opérations des plans de gestion à hauteur de 70% soit :

| Opérations | Coût HT sur 5 ans | Participation Etat maximale | Participation minimale Maître d'ouvrage |
|------------------|-------------------|-----------------------------|---|
| PPRE | 2 000 000€ | 1 400 000€ | 600 000€ |
| PG Zones Humides | 1 052 000 € | 736 400€ | 315 000 € |
| Total | 3 052 000€ | 2 136 400€ | 915 000 € |

Après en avoir délibéré, le comité de délégués de la compétence GEMAPI, à l'unanimité,

Voix pour : 10

Voix contre : 0

Abstentions : 0

- **AUTORISE** le Président à demander les subventions auprès de l'organisme susmentionné.
- **DIT** que les crédits seront inscrits en 2024 et suivantes, sur le budget GEMAPI.

Télétransmise en Préfecture le
Affichée le
Certifiée exécutoire le

Pour extrait conforme au registre,

Michel BOULUD
Président

